



COMPTE - RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 12 avril 2023

Séance du 12 avril 2023

Présents : Mmes, BERAUX Nathalie, DELRIEU Françoise, LAMUR Joëlle, SERRANO-MAZEL Charlotte

MM. CARAYON Jean-Luc, CODINA Bernard, RIVES Jacques, ZOCCARATO Michel

Excusés - absents : BARTHAS Muriel, BOIVIN Jean-Claude, CLUA Jean-Claude, DRIOU Marc, GARD-MAZET Nathalie, MALRIC Paul, SEGUY Céline

Procuration : BOIVIN Jean-Claude donne procuration à ZOCCARATO Michel

Secrétaire de séance : CODINA Bernard

Date de convocation : 05 avril 2023

Ordre du jour :

Approbation du compte-rendu du 13 mars 2023

Compte-rendu des décisions prises par le maire au titre des délégations consenties par le conseil municipal.

1 – Budget Principal : Vote taxes locales

2 - Budget principal :

- subventions associations communales
- subventions coopératives scolaires
- subventions associations hors commune

3 – Budget principal : approbation budget primitif 2023

4 – Budget commerce multi-services : approbation budget primitif 2023

5 – Demande de subvention au titre du Fonds Vert : Rénovation Eclairage Public RD 620

Informations et questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30.

Compte-rendu des décisions prises par le Maire au titre des délégations consenties par le conseil municipal. (Art. L. 2122-22 et 23 du Code général des collectivités territoriales.)

Il est rappelé au Conseil Municipal que selon la délibération n°2020-48 du 23 novembre 2020 :
« le maire est chargé, pour la durée du mandat et par délégation de conseil municipal, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et les règlements des marchés publics (...)ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget »

L'article L.2122-23 du CGCT prévoit que le maire doit rendre compte de ces décisions en conseil municipal.

↳ **Aménagement et sécurisation de la traverse d'agglomération RD 620**

Après consultation des entreprises et analyse par le bureau d'étude des réponses des entreprises en fonction des critères définis dans le règlement de consultation (valeur technique et valeur financière), le marché de travaux pour l'Aménagement et la Sécurisation de la traverse RD 620 a été attribué à :

- SAS COLAS
- Montant travaux H.T : 637 121.50 €
- Montant travaux TTC : 764 545.80 €

Il a également été décidé de poursuivre avec l'ATD pour l'Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la phase « suivi de la réalisation des travaux – phase assistance pendant les prestations du maître d'œuvre :

- montant : 5 900.00 H.T soit 7 080.00 TTC

1. Budget principal – Vote des Taxes Locales

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Considérant la hausse prévue des bases d'imposition qui fait déjà peser une pression fiscale sur les ménages, Monsieur le Maire propose de ne pas prévoir d'augmentation et de maintenir les taux votés sur l'exercice 2022.

Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- Taxe d'habitation : 21.00 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 57.03 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 101.97 %

(délibération 2023-17)

2. Budget principal : Subventions associations communales, coopératives scolaires et associations hors commune

Subventions associations communales et coopératives scolaires

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer aux associations communales les subventions pour l'année 2023 :

Association	Proposition 2023	Association	Proposition 2023
Ecole de foot : USC	201.50 €	Club informatique	352.00 €
Carré d'As	352.00 €	La Belle époque	1 195.00 €
A.C.C.A (chasse)	751.00 €	Le Frégal	821.00 €
A.Gym.V	850.00 €	Foot Vétéran	226.00 €
La Boule Carrée	775.00 €	Cartable et Cie	498.00 €
Béal Villalier	332.00 €		

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer aux coopératives scolaires les subventions pour l'année 2023 :

Association	Proposition 2023	Association	Proposition 2023
USEP Ecole maternelle	1 716.00 €	USEP Ecole élémentaire	3 202.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les montants fixés ci-dessus, décide que les crédits seront inscrits au budget 2023, et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches nécessaires au versement de ces subventions. (*délibération 2023-18*)

Subventions associations hors commune

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de déterminer le montant à attribuer à plusieurs associations hors commune pour l'exercice 2023 :

- L'association « Virade de l'Aude » qui organise une manifestation le dimanche 24 septembre en faveur de la lutte contre la mucoviscidose.
- L'Association « Croix Rouge ».
- L'Association « Avec » avec laquelle la commune conventionne pour l'organisation de l'accueil d'une résidence de la Compagnie Fusible. Cet accueil de la Compagnie Fusible se fera en deux temps : une première session de mars à juin ponctuée par le spectacle « les Païens » ; et une seconde session en octobre et novembre qui prendra fin avec l'organisation « d'une guinguette païenne ».

ASSOCIATION	Montant 2023 proposé
Virade de l'Aude	100.00 €
Croix Rouge	302.00 €
Association Avec – Compagnie Fusible	2 500.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide les montants proposés dans le tableau ci-dessus, décide que les crédits seront inscrits au budget 2023, et autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires au versement de ces subventions. (*délibération 2023-19*)

3. Budget principal : approbation budget primitif 2023

Le budget est présenté au Conseil municipal :

► *Section de fonctionnement*

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES		
	<i>CA 2022</i>	<i>BP 2023</i>
Chap 011 : Charges générales	244 703.14	404 850.00
Chap 012 : Charges de personnel	416 224.37	442 750.00
Chap 65 : Autres charges	84 664.79	201 000.00
Chap 66 : Intérêts des emprunts	11 760.58	9 500.00
Chap 67 : Charges Exceptionnelles		
TOTAL opérations réelles	757 352.88	1 058 100.00
Virement à la section d'investissement		435 115.00
Total Général		1 493 215.00

SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES		
	<i>CA 2022</i>	<i>BP 2023</i>
Chap 013 : Atténuations de charges	30 264.23	27 000.00
Chap 70 : Produit des services	60 005.32	50 400.00
Chap 073 : Impôts et taxes	511 104.52	492 000.00
Chap 74 : Dotations et participations	236 558.02	242 988.00
Chap 75 : Autres produits	12 312.11	6 986.71
Chap 76 : Produits financiers	2.16	0.00
Chap 77 : Produits exceptionnels	840.69	0.00
TOTAL opérations réelles	851 087.05	819 374.71
Opérations d'ordre (Ecritures comptables)		5 000.00
TOTAL Opérations réelles + ordre	851 087.05	824 374.71
Excédent de fonctionnement reporté		668 840.29
Total Général		1 493 215.00

➤ *Section d'investissement*

SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES		
OPERATIONS REELLES		
	CA 2022	BP 2023
Chap 20 : Frais d'etude et de recherche	12 053.10	29 000.00
Chap 21 : Travaux sur batiments, voiries achat matériel - mobilier	52 216.65	828 100.00
Chap 23 : Projets - opérations	177 898.00	1 351 986.51
Chap 16 : Remboursement d'emprunts	62 119.14	55 244.00
TOTAL opérations réelles	304 286.89	2 264 330.51
OPERATIONS D'ORDRE		
Opérations d'ordre (Ecritures comptables)	30 099.65	5 000.00
TOTAL Opérations réelles + ordre	334 386.44	2 269 330.51
Déficit d'investissement reporté		30 669.49
Total Général		2 300 000.00

SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES		
OPERATIONS REELLES		
	CA 2022	BP 2023
Chap 13 : Subventions	199 560.53	1 589 000.00
Chap 16 : Emprunts et caution	200.00	193 885.00
Chap 10 : Dotations Fonds divers	332 688.42	82 000.00
TOTAL opérations réelles	532 448.95	1 864 885.00
OPERATIONS D'ORDRE		
virement de la section de fonctionnement		435 115.00
TOTAL Opérations réelles + ordre		2 300 000.00
Total Général		2 300 000.00

Le budget est équilibré en dépenses et en recettes pour les deux sections :

BUDGET PRINCIPAL 2023			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
TOTAL DEPENSES	1 493 215.00 €	TOTAL RECETTES	1 493 215.00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
TOTAL DEPENSES	2 300 000.00 €	TOTAL RECETTES	2 300 000.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, le Budget Primitif pour l'exercice 2023 du Budget principal. (*délibération 2023-20*)

4. Budget commerce multi-services : approbation budget primitif 2023

Le budget est présenté au Conseil municipal :

► *Section de fonctionnement*

DEPENSES 2023			RECETTES 2023		
	CA 2022	BP 2023	Libellé	CA 2022	BP 2023
Bâtiments publics	-	981.51	Revenu des immeubles	6 000.00	5 301.39
Intérêts réglés à échéance	473.63	312.75			
Total opérations réelles	473.63	1 294.26	Total opérations réelles	6 000.00	5 301.39
<i>Total opérations d'ordre (virement sect° invest)</i>		7 705.74			
TOTAL GENERAL		9 000.00	TOTAL GENERAL		5 301.39
			<i>Excédent de fonctionnement reporté</i>		3 698.61
TOTAL GENERAL		9 000.00	TOTAL GENERAL		9 000.00

► *Section d'investissement*

DEPENSES 2023			RECETTES 2023		
Libellé	CA 2022	BP 2023	Libellé	CA 2022	BP 2023
Travaux batiments	0.00	8 605.74	Excédent de fonctionnement	3 748.09	3 894.26
Emprunts	3 894.26	4 100.00	Emprunts	-	5 000.00
Total opérations réelles	3 894.26	12 705.74	Total opérations réelles	3 748.09	8 894.26
<i>Total opérations d'ordre</i>			<i>Virement de la section de fonctionnement</i>		7 705.74
TOTAL GENERAL	3 894.26	12 705.74	TOTAL GENERAL	3 748.09	16 600.00
<i>Déficit d'investissement reporté</i>		3 894.26			
TOTAL GENERAL	3 894.26	16 600.00	TOTAL GENERAL	3 748.09	16 600.00

Le budget est équilibré en dépenses et en recettes pour les deux sections :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
<i>TOTAL DEPENSES</i>	9 000.00 €	<i>TOTAL RECETTES</i>	9 000.00 €

SECTION DE D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
<i>TOTAL DEPENSES</i>	16 600.00 €	<i>TOTAL RECETTES</i>	16 600.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, le Budget Primitif pour l'exercice 2023 du Budget Commerce multi-services. (*délibération 2023-21*)

5. Demande de subvention au titre du Fonds Vert : rénovation éclairage public RD 620

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de rénovation de l'éclairage public sur la RD 620.

Le projet total s'élèverait à : 67 783.00 € H.T

Il est proposé au Conseil Municipal de valider ce projet et de solliciter une demande de subvention au titre du Fonds Vert.

Le Fonds Vert est un dispositif inédit, qui va aider les collectivités à renforcer leur performance environnementale, adapter leur territoire au changement climatique et améliorer leur cadre de vie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide le projet rénovation de l'éclairage public sur la RD 620, décide de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds Vert au taux maximum du montant de la dépense, et autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande. (*délibération 2023-22*)

Informations et questions diverses

⇒ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Carcassonne Agglo a créé un Fonds de Soutien aux Communes.

Le but est d'attribuer une aide financière supplémentaire aux communes membres afin de contribuer à la réalisation de projets en maîtrise d'ouvrage communale qui apportent des solutions concrètes notamment en matière de transition écologique et énergétique.

Ce fonds interviendra en complémentarité avec les autres financeurs publics et le montant prévu est de 3 millions sur 3 ans.

⇒ Mme BERAUX Nathalie et Mme SERRANO-MAZEL Charlotte proposent d'organiser un atelier créatif Land'Art, pendant les vacances scolaires, le 26 avril.

Elles rappellent que le samedi 15 avril a lieu la Chasse à l'Œuf de Paques de 10h à 12h.

La séance est levée à 22h30

Le Maire,
Michel ZOCCARATO

